

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-07-30_25

Séance du 30 juillet 2020

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt, et le trente juillet, à 19 h 15, le conseil
 En exercice : **15** municipal de la commune, convoqué **le 24 juillet 2020**, s'est réuni
 Présents : **12** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
 Votants : **13** sous la présidence de Monsieur le Maire, Arnaud FAUQUET-
 LEMAITRE.

Présents :

Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Francis DUGAUQUIER, Olivier BARTHELEMY, Gabrielle
 FOUQUET, Daniel TILMANT, Patrick CHOLIEU, Maxime TRANCHAND, Sylvie BROWN,
 Tiffany EMERIC, Hélène CANDELPERGHER, Sylvie CASTAGNETO, Anne-Hélène CONILH.

Absents excusés donnant pouvoir :

Pierre ETTORI donne procuration à Olivier BARTHELEMY

Absents :

Christine LAFORET, Jean-Christophe BRUNEL.

Monsieur Maxime TRANCHAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du budget primitif 2020 de la Commune (M14)

- Vu le Budget Primitif 2020 de la Commune d'Ollières.
- Vu l'examen du budget chapitre après chapitre.
- Considérant qu'il convient de préciser que le produit à percevoir au titre des Contributions Directes s'élève à **225.809 €**

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	625.999,61 €	625.999,61 €
Investissement	837.220,65 €	837.220,65 €
Total	1 463 220.26 €	1 463 220.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De préciser que le produit à percevoir au titre des Contributions Directes s'élève à **225.809 €**

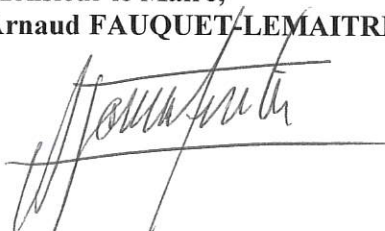
Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	625.999,61 €	625.999,61 €
Investissement	837.220,65 €	837.220,65 €
Total	1 463 220.26 €	1 463 220.26 €

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Monsieur le Maire,
Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.




Accusé de réception en préfecture
 083-218300895-20200730-2020-07-30_25-
 DE
 Date de télétransmission : 31/07/2020
 Date de réception préfecture : 31/07/2020